



Déclaration des élus SNES-FSU

CAPA Hors Classe des CPE

Le Mardi 13 juin 2017

Nous nous réunissons aujourd'hui pour étudier le dernier tableau d'avancement à la hors classe avant la mise en place du PPCR. Nous espérons que les travaux engagés permettront de l'anticiper, à savoir que les avis définitifs tiendront compte de la circulaire de mission du 10 août 2015, du référentiel de compétence de 2013, et prendront en compte l'intégralité de la carrière.

Trois doubles avis défavorables retiennent notre attention aujourd'hui. Nous constatons cette année encore que les avis défavorables des chefs d'établissement sont systématiquement confirmés par les IPR et cela sans visite récente.

A l'issue de la CAPA de l'année dernière, il avait été acté qu'une visite d'un IA IPR-EVS devait être réalisée si la dernière datait de plus de trois ans. Nous constatons malheureusement à la lecture des dossiers que cet engagement n'a pas été tenu .

De plus, les avis des chefs d'établissement ne sont pas motivés conformément au cadre définissant nos missions. En attestent les remarques faisant mention de « pilotage du service vie scolaire », de « mise en place du CESC par le CPE », de « participation aux EPI », de « mise en place de la réforme du collège », de « projet vie scolaire », de « gestion des absences des enseignants » etc...L'administration doit veiller à ce que la hors-classe reste un avancement accessible à tous prenant en compte l'ensemble de la carrière. Elle ne doit surtout pas être utilisée comme une sanction ou un moyen de pression et de management dans les établissements. A la veille de nouvelles modalités de promotion à la hors classe et à la classe exceptionnelle, il convient donc de ne pas reproduire ou figer les inégalités entre collègues. Le SNES-FSU reste favorable à un avancement selon un rythme unique et au remplacement de la hors-classe par de nouvelles bornes indiciaires de fin de carrière qui soient accessibles à tous. Avec la nouvelle carrière et un nouveau barème, il veillera à ce que tous les personnels puissent parcourir l'ensemble de leur carrière sur 2 grades.

Nous nous réjouissons que dans le cadre du PPCR soit prévue une double évaluation, revendication historique du SNES. Cependant, nous regrettons toujours l'absence de création d'un corps spécifique d'inspection composé d'IPR issus du corps des CPE.

Nous remercions les services du DPE pour les documents et pour leur disponibilité.